



Accusé de réception en préfecture
028-242000354-20241028-BUR-AG-24-082-DE
Date de télétransmission : 05/11/2024
Date de réception préfecture : 05/11/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 octobre 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Acquisition d'un véhicule électrique équipé d'un hayon pour la collecte des encombrants.

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS :-

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGGRI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Acquisition d'un véhicule électrique équipé d'un hayon pour la collecte des encombrants.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau, en matière de commande publique : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fourniture et service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrale en droit de la commande publique ;

Considérant que dans le cadre du programme pluriannuel de renouvellement des véhicules de collecte des déchets et assimilés, afin de réduire la consommation en carburant et donc les impacts environnementaux, la direction de la collecte a besoin d'un véhicule électrique équipé d'un hayon élévateur permettant l'amélioration de notre service de collecte des encombrants sur le territoire communautaire ;

Considérant le devis n°40282003 du 10/06/2024 correspondant à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de marque « Goupil G6 » Équipés d'un hayon électrique d'un montant de 75873.87 € HT soit 88039.09 € TTC, avec un bonus écologique de 3000.00 € déduit ;

Considérant qu'une demande de financement est instruite au titre de la dotation quinquennale 2020-2024 auprès de la collectivité de corse ; l'office de l'environnement a émis un avis favorable ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

L'acquisition d'un véhicule électrique équipé d'un hayon pour la collecte des encombrants auprès de la centrale d'achat de l'UGAP selon le devis n°40282003 du 10/06/2024 pour un montant de 75873.87 € HT soit 88039.09 € TTC avec un bonus écologique de 3000.00 € déduit, ci-annexé ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Collecte, chapitre 21 ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO